

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19312 - 75ÈME ANNÉE

## Les 28 millions promis chaque année à La Réunion pour la canne à sucre remis en cause ?

### Incertitude sur l'aide de l'État à la filière canne : une crise inévitable

Depuis plusieurs jours, c'est la mobilisation de plus en plus large face à une nouvelle menace qui pèse sur la survie de la filière canne à La Réunion. En effet, la subvention annuelle de 28 millions d'euros jusqu'en 2021 sur laquelle l'État a engagé sa signature n'est encore pas inscrite dans le budget 2020. Cette crise était inévitable.

La filière canne joue une fois de plus sa survie. En effet, parmi ses soutiens publics, elle bénéficie d'une subvention annuelle de l'État d'un montant de 28 millions d'euros qui doit être versée jusqu'en 2021. Cette aide de l'État a été autorisée par l'Union européenne, elle compense la fin du quota sucrier qui permettait à La Réunion de disposer d'une garantie d'écoulement et de prix pour son sucre. Cette subvention est là pour compenser l'écart de coût de production entre le sucre réunionnais et ses concurrents, car depuis le 1er octobre 2017, le sucre fabriqué à La Réunion est confronté directement au marché mondial.

Mais ce soutien de l'État n'a pas encore été inscrit dans le Budget 2020, ce qui signifie que la filière canne n'a donc pas la certitude que cette aide sera versée l'année prochaine et celle d'après. Ceci pourrait donner la possibilité à l'industriel Tereos de dénoncer la Convention canne qui fixe le prix de la canne vendue par les planteurs, indique la CGPER. En effet, si l'État ne respectait pas sa signature

et ne versait pas la subvention due, alors Tereos pourrait se retirer de la Convention canne.

#### Tout était écrit dès 2001

Cette nouvelle crise était inévitable. Elle découle de l'inadaptation de la filière canne de La Réunion à l'ouverture à la concurrence mondiale. Les industriels et l'État avaient pourtant le temps de se préparer à cette échéance. Le signal était donné dès 2001 quand l'Union européenne a lancé l'initiative « Tout sauf les armes ». Cet accord commercial permet au groupe des États ayant le niveau de développement le plus faible, les PMA, d'avoir depuis cette date un accès sans taxe ni quota au marché européen pour tous leurs produits à l'exception des armes. Sur trois productions stratégiques, le riz, la banane et le riz, un délai supplémentaire avait été accordé pour s'adapter. L'ouverture au sucre des PMA sans quota ni taxe a eu lieu en 2009, et a coïncidé avec la décision de l'Union européenne de dénoncer le Protocole Sucre qui permettait à des États non-européens d'avoir un quota garanti sur le marché européen. Ceci concernait notamment Maurice.

C'est ce qui a motivé la restructuration de l'industrie sucrière de Maurice. Entre 2001 et 2009, nos voisins ont favorisé l'émergence

d'une industrie de la canne, en associant les planteurs actionnaires à 40 % de tout nouvel outil de production utilisant la canne à sucre comme matière première. Cela se traduit par la construction de raffineries, d'installations pour produire de l'éthanol notamment. À l'exception des sucres spéciaux, Maurice est devenu un producteur de sucre blanc raffiné sur place. Ceci a permis à la filière canne mauricienne d'exister encore aujourd'hui, 10 ans après la fin de son quota européen.

#### L'Europe sommée de mettre fin aux quotas et prix garantis

Pour La Réunion, la fin de son quota résulte d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce. En 2002, le Brésil et l'Australie, rejoints plus tard par la Thaïlande, ont attaqué devant l'OMC l'organisation du marché du sucre de l'Union européenne (OCM-Sucre). Les représentants de ces trois États estimaient que l'OCM-Sucre était trop protectionniste. Trois ans plus tard, l'OMC a donné raison aux plaignants et a condamné l'OCM-Sucre. L'Union européenne s'est pliée à cette décision en passant par une phase transitoire. Ce fut tout d'abord la PAC 2007-2014 qui prévoyait une baisse du prix garanti de 37 % par paliers. Des

subventions ont alors été versées aux industriels pour qu'ils puissent s'adapter à l'inéluctable suppression des quotas, et donc à la mise en concurrence avec les autres producteurs du monde. En Europe, ces aides ont financé des restructurations. Ceci a donc permis à des usines sucrières en Europe de doubler leur production annuelle afin d'atteindre 200.000 tonnes de sucre. Cette hausse de la productivité s'est accompagnée de licenciements de milliers de travailleurs en raison de la fermeture d'usines. Sur cette base, les industriels européens pensaient être prêts, et n'étaient pas opposés à la suppression des quotas. Cette suppression a été décidée en 2013, avec effet au 1er octobre 2017.

### La Réunion pas concernée par la fin des quotas ?

A La Réunion, les fonds pour l'adaptation de l'outil industriel ont été utilisés pour maintenir le prix de la canne. En 2007, le PCR avaient averti sur la crise inévitable si l'adaptation de la filière canne à la fin des quotas n'était pas une priorité. Témoignages avait publié un hors-série montrant les tenants et les aboutissants de cette nouvelle situation, et la crise inévitable. Cette idée a alors été combattue. Du côté de l'industriel, le discours tenu envers les planteurs était rassurant : La Réunion ne serait pas concernée par la fin des quotas, car son quota de 300.000 tonnes n'était pas de nature à déséquilibrer un marché de 14 millions de tonnes de sucre en Europe. Ce discours n'était pas contredit par l'État.

Cette assurance ne s'est pas concrétisée dans les actes. Car lors de la discussion de la Convention canne 2015-2021, l'industriel Tereos n'avait pas voulu s'engager au-delà de 2017. Ce qui signifiait qu'il avait désormais la certitude que la décision de supprimer les quotas su-

criers allait s'appliquer à La Réunion, et qu'il n'avait donc plus le filet de l'intervention de l'Europe qui jusqu'alors devait acheter à un prix fixe au-dessus du cours mondial le sucre invendu par l'usiner. Pour la période 2017-2021, la question était renvoyée à un avenir à discuter. Les discussions furent très tendues et furent marquées par d'importantes manifestations de planteurs. En effet, l'État s'était alors engagé à une aide supplémentaire pour la filière canne de La Réunion et de la Guadeloupe : 38 millions d'euros par an, dont 28 pour La Réunion, afin de faire face aux incertitudes sur le prix de vente du sucre pour les campagnes 2017-2018-2019-2020-2021. Tereos voulait garder la totalité de l'enveloppe sans rien partager avec les planteurs. Ceci découlait de la décision de l'État d'attribuer cette aide à l'industriel au lieu de déterminer des critères de répartition entre l'usiner et les planteurs. Les discussions aboutirent par la signature d'un avenant, s'articulant autour de cette subvention annuelle de 28 millions d'euros.

### Échec de la stratégie de l'industriel

Comme l'a rappelé hier le préfet de La Réunion, Jacques Billant, cette aide faisait partie du « programme 109 » du ministère de l'Agriculture, et était budgétée jusqu'à cette année. Or, la filière canne est tellement fragile que sa survie dépend aujourd'hui du versement de cette aide qui sera « débattue » entre les ministères, a indiqué mardi dernier la ministre des Outre-mer. Ce débat sur un engagement de l'État est inquiétant. En effet, une des lignes de conduite du gouvernement est de baisser les dépenses publiques afin de financer les cadeaux fiscaux faits aux plus riches. L'aide à la filière canne entre dans le cadre des dépenses publiques.

Lors de sa venue en 2013 quelques

semaines après le vote de la suppression des quotas sucriers, Dacian Ciolos, Commissaire européen à l'Agriculture, avait déclaré que dans ce nouveau contexte, l'avenir de la filière dépend de la stratégie de l'industriel. 5 ans plus tard, cette stratégie a abouti au résultat actuel, avec en plus d'importantes difficultés pour le responsable de cette stratégie. En effet, Tereos a annoncé des pertes records pour son dernier exercice : plus de 242 millions d'euros. Elles sont dues en grande partie à la baisse du prix du sucre. La suppression des quotas a fait perdre en un an 200 millions d'euros à Tereos, car le prix du sucre a fortement baissé. Cela pousse SüdZucker, principal concurrent de Tereos en Europe, à fermer des usines pour baisser ses capacités de production dans l'espoir de faire remonter le prix du sucre.

### Transparence nécessaire

Ceci souligne également combien il est risqué de confier la stratégie de la filière canne à un seul industriel dont le centre d'intérêt principal n'est pas La Réunion, et qui persiste à ne pas faire la transparence sur toutes les recettes qu'il tire de la canne à sucre à La Réunion.

Dans un tel contexte de crise, cette transparence est plus que jamais nécessaire. Tous les acteurs de la filière doivent en effet avoir la connaissance des richesses qui sont produites, et des potentialités qui peuvent encore être exploitées dans la canne, une plante qui est entièrement recyclable.

C'est autour de cette transparence que pourra s'organiser le sauvetage de la filière canne. Et comme le montrent les prises de position de ces derniers jours, un large rassemblement est possible autour de cette cause.

**M.M.**

## Aménagement

# La colère des riverains du chemin Fantaisie à Saint-André



Le Chemin Fantaisie à Saint-André est à l'image de l'état d'abandon du territoire communal. L'étroitesse de ce Chemin, le non entretien des accotements complètement érodés et envahis par les hautes herbes, rendent cette voie très dangereuse.

Ce mercredi, en fin d'après-midi, le pire a été évité. Lors d'un croisement difficile, un camion toupie s'est retrouvé spectaculairement sur le flanc. On dénombre heureusement aucun blessé, mais le chauffeur du poids-lourd a été choqué.

Ce qui a provoqué la colère des riverains. Jacky The Seng, conseiller municipal de l'opposition s'est rendu sur les lieux.

**Paul Dennemont**



## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

## Services de l'État, syndicats agricoles et Chambre d'Agriculture évoquent de nouveaux dispositifs

# COPIL emploi agricole : faire beaucoup mieux que 80 embauches par an



**Le Comité de pilotage sur l'emploi agricole s'est tenu hier à la préfecture. Les 80 recrutements annuels recensés chaque année en moyenne sont jugés insuffisants tandis que 2600 ouvriers agricoles sont inscrits comme demandeurs d'emploi. La création d'un groupement d'employeur, et une meilleure information sur le cumul d'un salaire et des minima sociaux sont des moyens pouvant permettre d'augmenter les recrutements dans ce secteur stratégique de l'économie réunionnaise.**

À la veille de la campagne sucrière qui mobilisera durant 6 mois de juillet à décembre, à elle seule, plus de 3 000 salariés agricoles, le préfet de La Réunion et ses services de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), la chambre d'agriculture, pôle emploi, la caisse générale de sécurité sociale (CGSS-URSSAF), la caisse d'allocation familiale (CAF) et le groupement d'employeur « RUN Réunion »

se sont mobilisés pour faire connaître les dispositifs d'accompagnement financiers dont peuvent bénéficier les travailleurs saisonniers.

Afin de faire un point global de situation sur la question de l'emploi agricole salarié à La Réunion et évoquer les différentes actions menées et les dispositifs d'accompagnement disponibles, le Comité de pilotage de l'emploi agricole (COPIL) s'est tenu hier en présence du préfet, des services de l'État concernés, de la Chambre d'agriculture et des principaux syndicats agricoles.

Jacques Billant, préfet de La Réunion, a rappelé quelques données du contexte social. Selon l'INSEE, notre île compte un taux de chômage de 24 %, avec 2600 demandeurs d'emploi inscrits en tant qu'ouvrier agricole.

Pour le moment, les embauches sont estimées à 80 personnes par an. Un chiffre insuffisant qui appelle à des mesures visant à améliorer le nombre de créations d'emploi dans l'agriculture.

Une des principales difficultés reste la précarité de ces emplois. Les contrats durent le temps d'une saison, quelques mois pour la

coupe de la canne par exemple. Et si un chômeur est recruté, il risque alors d'être dans une situation financière moins favorable à la fin de son contrat qu'au moment de son embauche en raison du recalcul à son détriment des prestations sociales. Le revenu perçu durant quelques mois l'amène en effet à dépasser des plafonds de revenu qui détermine le versement d'une aide sociale.

Le COPIL a donc permis de rappeler que la clé est d'informer sur les conditions du cumul d'un salaire et des prestations sociales. Mais à plus long terme, le défi est de transformer ces emplois saisonniers en emplois durables. Cette sécurisation des parcours professionnels est un des objectifs. Cela pourrait passer par la création d'un groupement d'employeur. Le travailleur deviendrait alors salarié de ce groupement, et pourrait alors être employé dans les entreprises adhérentes pour occuper différents postes en fonction de l'activité saisonnière de différentes productions.

Le COPIL a également noté une demande croissante de conducteurs d'engin et d'ouvrier spécialisés en maraîchage. Ce sont donc des offres d'emploi à anticiper.

Lors du débat, la CGPER a demandé que les centres de formation soient plus impliqués dans ce Comité de pilotage de l'emploi agricole. Pour sa part, la Chambre d'agriculture a présenté deux dispositifs liés : l'Espace emploi agricole et la Bourse de l'emploi. Il s'agit de favoriser la mise en relation entre les agriculteurs qui recrutent et les travailleurs à la recherche d'un emploi.

## Billet philosophique

# Des révoltes ancestrales à celles d'aujourd'hui ?



Pierre-Henri Aho, le directeur de la BDR, et Expédite Laope-Cerneaux lors de la conférence du 12 juin.

Dans le cadre de la célébration du 170<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, une nouvelle conférence très intéressante a eu lieu le mercredi 12 juin dernier à la Bibliothèque Départementale de La Réunion (BDR) sur le thème "Complots et révoltes d'esclaves à Bourbon au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle". Une conférence présentée par l'auteure et chercheuse Expédite Laope-Cerneaux, en partenariat avec l'Association Famille Maxime Laope, pour faire savoir que « nos ancêtres esclaves n'ont jamais accepté la servitude et ont essayé à plusieurs reprises de se libérer ».

Pour Expédite Laope-Cerneaux et ses partenaires, « il est souhaitable que la génération actuelle sache que ses aïeux n'ont pas été ce peuple soumis et passif qu'on leur a décrit mais qu'ils ont, comme tout être humain, aspiré à la liberté ». Et la conférencière a donné de nombreuses informations sur « les sources historiques et judiciaires

qui révèlent pas moins de 19 tentatives de rébellion des esclaves entre 1750 et 1848 », dont les trois plus fortes : celle du 12 octobre 1799 à Sainte-Rose ; celle du 8 novembre 1811 à Saint-Leu avec Éli ; et celle de 1835 de Saint-Denis à Saint-André.

La chercheuse a notamment souligné à ce propos que « dans ces combats pour la liberté il y avait souvent des alliances entre les esclaves et les personnes libres », que « de violentes répressions mortelles ont frappé les rebelles » et que « les esclaves non soumis ont fait preuve d'une grande intelligence ». Elle a également signalé que lors de leur révolte de 1811 préparée pendant un an à la ravine du Trou, Éli et ses camarades avaient « un projet politique » pour « créer une nouvelle société avec de nouvelles lois ».

**« Les ravageurs de nos cultures ancestrales »**

Zordi, kosa nou fé pour être fidèles à nos ancêtres rebelles face aux nouveaux crimes commis par les dominateurs contre notre peuple et contre l'humanité ? Prenons le cas des pollutions de plus en plus mortelles signalées le 13 juin au Ciné Cambaie de Saint-Paul par le mouvement Oasis Réunion en projetant le film "L'illusion verte" de Werner Boote, avec la voix réunionnaise du comédien Manu Payet. Ce documentaire démontre avec force au niveau international à quel point « le système capitaliste est criminel » car « la priorité pour les multinationales c'est le profit », comme le disent notamment dans ce beau film le philosophe américain Noam Chomsky et les résistants indigènes du Brésil.

Le lendemain, l'Association Initiatives Dionysiennes, présidée par le Dr Bruno Bourgeon, a confirmé ces thèses alarmantes par la présentation d'« une histoire des pesticides » qui montre notamment à quel point, malgré l'alerte lancée par Rachel Carson dans les années 50, « les ravageurs de nos cultures ancestrales » avec l'agro-chimie et la colonisation « favorisent l'expansion des maladies ». D'où la question posée par Bruno Bourgeon sur ce que nous respirons, avalons et touchons : « peut-on en sortir ? » ; et cette autre question l'on peut se poser : face aux dégâts criminels des pollueurs et autres profiteurs dans notre pays, pour faire respecter les droits du peuple réunionnais, allons-nous passer des révoltes ancestrales à celles d'aujourd'hui ? et lesquelles ? et en vue de quoi ?

**Roger Orlu**

# Oté

## Bannzil zépars : in l'aranjman rant La Frans épi Madagascar ? Afèr pou suiv !

Bann léktèr nout zournal lé déza o kouran sète afèr-la. An dé mo ni pé di : Kan Madagascar la vni indépandan, la Frans la gard pou èl bannzil zépars.an parmi néna Juan de Nova, Bassas de India, Europa... Bann tizil mé alé savoir pou kosa La Frans la fé sak èl la fé, konm ki diré in dékolonizasyon pa anshévé. Sa i di pa zot arien sa ? Sa i rapèl pa zot gran désizyon La kour internayonal zistis La Haye la prann na poin si tèlman lontan par raport bannzil chagos, mé sète-la lété an plis doublé par in krime kont l'imanité avèk léspilasyon bann zabitan lé Chagos.

In pti romark kant mèm dsi lo zéni fransé. Zéni ? Mi pans i fo ète zényal pou pa konprann bannzil la lé instalé dsi bann nap pétrol avèk lo gaz é pou oir arienk bann kaka zoizo néna dann lil Juan de nova. A ! Zéni fransé, mi trouv ou lé top ; konm ou lé top pou bann rosours minyèr Madagaskar, sansa ankor bann nap lo gaz i pé an avoir dann kanal Mozanbik kosté sanm bannzil komor, Mayote ansanm...

Astèr, ni fèrm lo pârantèz é ni rovir dsi lo sizé i intèrèss anou zordi : i diré pou bannzil zépars lé shoz i avans in pé. Prézidan Malgash la parti palé l'élizé épiz apré diskisyon sanm lo prézidan fransé lo dé péi la mète an plas in komisyon ad-hok pou trouv in solisyon. In pé i parl in ko-zéstyon.D'ot i parl in l'internasyonalizasyon. An touléka néna travaye pou fé é lo tan pou okipé. Kantamoin, mi éspèr va trouv in solisyon pozitiv pou so réstan lokipasyon kolonyal.

Nora in l'aranzman, nora poin, sof si ni koz avèk madam solèye, ni trouv ar a in bon répons pou linstan.

NB Moin la anvi poz in késtyon kan mèm : é nou dann tousa ? é la Rényon dann tousala ? Nou lé dann loséan indien, mé i diré nou lé anfèrmé dann loséan indien. Loséan lé ouvèr é nou lé konm dann in zol. Mé m'a rovnir la dsi !

*Justin*